

Produit :

**GR PERFORMANCE**

Code : C32047-EPA

Version : 1.1

Révision : le 21-Novembre-2016

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

**Nom commercial ou désignation du mélange** GR PERFORMANCE

**Numéro d'enregistrement** -

**Synonymes** Aucun(e)(s).

**Code de produit** C32047-EPA

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées** Voir Fiche Technique.**Utilisations déconseillées** Non disponible.**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur**

**Nom de la société** CONDAT

**Adresse** Avenue Frédéric Mistral - B.P. 16  
38670 CHASSE-SUR-RHONE  
FR

**Division** Département Affaires Réglementaires Produits

**Téléphone** Tel.: 33 (0)4 78.07.38.38  
Télécopie : 33 (0)4 78.07.38.00

**adresse électronique** arp@condat.fr**Personne à contacter** Département Affaires Réglementaires Produits

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** Téléphone urgences (Heures bureau) : 33 (0) 4 78 07 37 18

**Général pour l'UE** 112 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

**Centre antipoison national** Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59 (Disponible 24 heures sur 24. Les informations sur la FDS/le produit sont susceptibles d'être indisponibles auprès du Service d'urgence.)

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Les dangers physiques, pour la santé et pour l'environnement du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements****Dangers pour l'environnement**

Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme Catégorie 3

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements****Pictogrammes de danger** Aucun(e)(s).**Mention d'avertissement** Aucun(e)(s).**Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Produit :

**GR PERFORMANCE**

Code : C32047-EPA

Version : 1.1

Révision : le 21-Novembre-2016

## Conseils de prudence

### Prévention

P264 Se laver soigneusement après toute manipulation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

### Intervention

Se laver les mains après l'usage.

### Stockage

Conserver à l'écart de matières incompatibles.

### Élimination

P501 Eliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

## Informations supplémentaires de l'étiquette

EUH208 - Contient Acide benzènesulfonique, dérivés dialkyles en C10-C14, sels de calcium, Amines tert-alkyles en C12-14. Peut produire une réaction allergique.

## 2.3. Autres dangers

Non affecté.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Esters de l'acide phosphorodithioïque et d'un mélange de O,O-bis(2-éthylhexyle, iso-Bu et iso-Pr), sels de zinc	1 - < 3	85940-28-9 288-917-4	-	-	

**Classification :** Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, Aquatic Chronic 2;H411

Acide benzènesulfonique, dérivés dialkyles en C10-C14, sels de calcium	< 1	N/D 939-603-7	01-2119978241-36-XXXX	-	
--	-----	------------------	-----------------------	---	--

**Classification :** Skin Sens. 1;H317

#### Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

CLP : Règlement n° 1272/2008. "-" = Non disponible ou cette substance ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

M : facteur M

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

# : Des limites communautaires d'exposition sur le lieu de travail ont été assignées à cette substance.

**Remarques sur la composition** Les limites d'exposition professionnelle pour les composants sont indiquées en rubrique 8.

- Contient : Huile minérale

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté en section 16. Extrait DMSO < 3% selon la méthode IP 346.

## SECTION 4: Premiers secours

#### Informations générales

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées

Produit :

**GR PERFORMANCE**

Code : C32047-EPA

Version : 1.1

Révision : le 21-Novembre-2016

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette matière n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Le contact fréquent ou prolongé peut entraîner un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant gêne et dermatite.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Appliquer un traitement symptomatique.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques généraux d'incendie** Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Mousse. Agents chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

**Moyens d'extinction inappropriés** En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Voir également section 10.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers des pompiers** Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie** En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.

**Méthodes particulières d'intervention** En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** Tenir à l'écart le personnel superflu. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

**Pour les secouristes** Tenir à l'écart le personnel superflu. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement. Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

**6.4. Référence à d'autres sections** Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

Produit :

**GR PERFORMANCE**

Code : C32047-EPA

Version : 1.1

Révision : le 21-Novembre-2016

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Porter un équipement de protection approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Se laver les mains après l'usage. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante afin de ne pas dépasser les limites d'exposition admissibles.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la présente FDS).

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

#### Valeurs limites d'exposition

##### La Belgique. Valeurs limites d'exposition

Composants supplémentaires	Type	Valeur	Forme
Brouillard d'huile, Minéral(e)	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.
	VME	5 mg/m3	Brouillard.

##### La Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

Composants	Type	Valeur	Forme
Esters de l'acide phosphorodithioïque et d'un mélange de O,O-bis(2-éthylhexyle, iso-Bu et iso-Pr), sels de zinc (CAS 85940-28-9)	VLCT	4 mg/m3	Poussière inhalable.
	VME	0,4 mg/m3	Poussière respirable.
		2 mg/m3	Poussière inhalable.
		0,1 mg/m3	Poussière respirable.

#### Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

#### Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL)

Non disponible.

#### Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Non disponible.

#### Directives au sujet de l'exposition

Les valeurs limites d'exposition professionnelles ne sont pas applicables du fait de la forme physique actuelle du produit.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Produit :

**GR PERFORMANCE**

Code : C32047-EPA

Version : 1.1

Révision : le 21-Novembre-2016

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

<b>Informations générales</b>	Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Le port de lunettes de protection chimique est conseillé.
<b>Protection de la peau</b>	
- <b>Protection des mains</b>	Utiliser des gants de protection en : Nitrile. Polychlorure de vinyle (PVC). Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats.
- <b>Divers</b>	Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est recommandé.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
<b>Risques thermiques</b>	Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

**Mesures d'hygiène** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Solide. Pâte
<b>Couleur</b>	Bleu.
<b>Odeur</b>	Faible.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non applicable.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non applicable.
<b>Point d'éclair</b>	240,0 °C (464,0 °F) Coupelle ouverte Huile de base
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Non disponible.
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	0,89
<b>Température pour densité relative</b>	20 °C (68 °F)

Produit :

**GR PERFORMANCE**

Code : C32047-EPA

Version : 1.1

Révision : le 21-Novembre-2016

**Solubilité(s)**

**Solubilité (dans l'eau)** Insoluble.  
**Solubilité (autre)** Non disponible.

**Coefficient de partage (n-octanol/eau)** Non disponible.

**Température d'auto-inflammabilité** > 250 °C (> 482 °F) Huile de base

**Température de décomposition** Non disponible.

**Viscosité** Non applicable.

**Température pour la viscosité** 40 °C (104 °F)

**Propriétés explosives** Non disponible.

**Propriétés comburantes** Non comburant.

**9.2. Autres informations**

**Point de goutte** 190 °C (374 °F)

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité** Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

**10.2. Stabilité chimique** Ce produit est stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter** Éviter les températures supérieures à la température de décomposition. Contact avec des substances incompatibles. Éliminer toute source d'ignition.

**10.5. Matières incompatibles** Agents oxydants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux** Aux températures de dissociation thermique, du monoxyde et du dioxyde de carbone. Des émanations et gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë** Les températures élevées ou l'action mécanique peuvent produire des vapeurs, des brouillards ou des émanations susceptibles d'être irritants pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. L'ingestion de grandes quantités peut entraîner des perturbations gastro-intestinales dont des irritations, la nausée et la diarrhée.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Le contact fréquent ou prolongé peut dégraisser et dessécher la peau, entraînant gêne et dermatite.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non disponible.

**Sensibilisation respiratoire** Non classé.

**Sensibilisation cutanée** Non classé.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Non classé.

**Cancérogénicité** Non classé.

**Toxicité pour la reproduction** Non classé.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique** Non classé.

Produit :

**GR PERFORMANCE**

Code : C32047-EPA

Version : 1.1

Révision : le 21-Novembre-2016

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Non classé.
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres informations</b>	Non disponible.

**SECTION 12: Informations écologiques**

<b>12.1. Toxicité</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	
<b>Facteur de bioconcentration (FBC)</b>	Non disponible.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Aucune information disponible.
<b>Mobilité en général</b>	Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Non disponible.
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Déchets résiduels</b>	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).
<b>Emballage contaminé</b>	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
<b>Codes des déchets UE</b>	12 01 12* Le code de déchet devrait être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.
<b>Méthodes d'élimination/information</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés auprès d'un site agréé d'élimination des déchets. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
<b>Précautions particulières</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****ADR**

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

**IATA**

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

**IMDG**

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Produit :

**GR PERFORMANCE**

Code : C32047-EPA

Version : 1.1

Révision : le 21-Novembre-2016

**14.7. Transport en vrac** Sans objet.  
conformément à l'annexe II de la  
convention Marpol 73/78 et au  
recueil IBC

## SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

### Autorisations

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

### Restrictions d'utilisation

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.



Produit :

**GR PERFORMANCE**

Code : C32047-EPA

Version : 1.1

Révision : le 21-Novembre-2016

## Other EU regulations

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

N'est pas listé.

**Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

## Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

## Réglementations nationales

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## SECTION 16: Autres informations

### Liste des abréviations

Non disponible.

### Références

Non disponible.

### Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

### Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Informations de révision

Le présent document a subi des modifications importantes et doit être lu dans son intégralité.

### Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

*Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Par ailleurs, les prescriptions réglementaires mentionnées ne doivent pas être considérées comme exhaustives. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité et régissant la détention et l'utilisation du produit. Il prendra sous sa seule responsabilité la mise en place des précautions liées au stockage et à l'utilisation qu'il fait du produit. CONDAT ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.*